



Conseil Municipal du 2 juillet 2018

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECSSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

Absents excusés : Mmes et MM. Jean DESEURE, Guy ROUZE, Christiane CNOCQUAERT-HERMAN, Isabelle DAUVERGNE

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 29 mars au 21 juin. Ces délégations font l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

1) Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux :

Date	Régie concernée	Action
12/04/2018	Régie de recettes « services scolaires et centres de loisirs ; autres services »	Evolution en régie de recettes « produits communaux liés aux services scolaires, périscolaires et extrascolaires »
12/04/2018	Régie de recettes « paiement des heures de présence des enfants à la garderie »	Suppression
12/04/2018	Régie de recettes « participation financière des familles au centre de loisirs sans hébergement »	Suppression
12/04/2018	Régie « produits communaux liés aux services scolaires, périscolaires et extrascolaires »	Evolution de l'indemnité de régie

2) Délivrance de concessions au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
30/03/2018	50 ans	Nouvelle Concession	Bourg	M. & Mme LORIDAN-DANES	M. & Mme LORIDAN-DANES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

Personnel municipal : règlement intérieur, régime indemnitaire, médiation préalable

Considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal **ADOpte** le règlement intérieur du personnel communal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal **DECIDE** la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal à compter du 1^{er} septembre 2018. Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Enfin, le Conseil Municipal **ACCEPTe** l'adhésion de la commune de Méteren à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Cette procédure sera mise en œuvre en cas de recours contentieux formés par les agents à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle.

Cimetières communaux : réglementation, évolution, tarification

Considérant que l'organisation et la gestion des cimetières communaux doit évoluer pour permettre le choix le plus large en termes de possibilité d'inhumation, considérant qu'il y a lieu d'actualiser et de compléter les tarifs de concessions au cimetière, le Conseil Municipal **DECIDE** la création de sites cinéraires dans les cimetières de la commune, comprenant un columbarium, un jardin du souvenir et des cavurnes pour le cimetière du Bourg et un jardin du souvenir et des cavurnes pour le cimetière du Mont des Cats, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de règlement des cimetières qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire et **FIXE** les tarifs applicables à compter du **1^{er} Septembre 2018** comme suit :

TERRAIN (2 m² - 2 places)	
Concession de terrain 15 ans	100.00 €
Concession de terrain 30 ans	160.00 €
Concession de terrain 50 ans	230.00 €
Taxe d'inhumation	65.00 €
Taxe d'exhumation	65.00 €
Droit de dépôt d'urne dans ou sur concession	65.00 €
COLUMBARIUM (2 urnes maximum)	
Case columbarium 15 ans	500.00 €
Case columbarium 30 ans	700.00 €
Case columbarium 50 ans	1 000.00 €
Taxe de dépôt ou de retrait d'urne	65.00 €
CAVURNE (4 urnes maximum)	
Cavurne 15 ans	150.00 €
Cavurne 30 ans	300.00 €
Cavurne 50 ans	500.00 €
Taxe de dépôt ou de retrait d'urne	65.00 €

Location de la salle des fêtes : réglementation, évolution, tarification

Considérant que l'organisation et la gestion de la location de la salle des fêtes de la commune doit évoluer et être simplifiée, considérant qu'il y a lieu d'actualiser et de forfaitiser les tarifs de locations, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de règlement de location de la salle des fêtes qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire et **FIXE** les tarifs de location applicables à compter du **1^{er} Septembre 2018** comme suit :

SALLE DES FETES PERSONNES PHYSIQUES		
	HABITANT	EXTERIEUR
vin d'honneur, réunion	200.00 €	300.00 €
mariages, banquets, spectacles 1 jour	400.00 €	600.00 €
mariages, banquets, spectacles 2 jours	600.00 €	900.00 €
forfait frais d'utilisation	70.00 €	100.00 €
SALLE DES FETES PERSONNES MORALES *		
réunion	20.00 €	
repas, festivités 1 jour	50.00 €	
repas, festivités 2 jours	100.00 €	
forfait de fonctionnement	30.00 €	
* une location gratuite par an pour les associations locales		
ACCESSOIRES		
couvert cassé ou perdu	2.00 €	
plat ou élément de batterie perdu	10.00 €	
chaise cassée	50.00 €	
table cassée	200.00 €	
autres	sur devis	

Participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Marthe

Vu le contrat d'association signé le 22 septembre 2006, considérant le coût moyen annuel d'un élève scolarisé à l'école Fabre d'Eglantine sur les trois dernières années scolaires, le Conseil Municipal **FIXE** la participation forfaitaire à 510,41 € par élève de l'école Sainte Marthe de Méteren pour l'année scolaire 2017-2018 et **RAPPELLE** que cette participation sera multipliée par le nombre d'élèves méterennois scolarisés à l'école Sainte Marthe pour déterminer le montant de la subvention annuelle versée par la commune.

Renouvellement du Bureau de l'AFR de Méteren

Afin de renouveler le bureau de l'association foncière de remembrement de Méteren, le président de cette association demande au conseil municipal une liste de 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Le Conseil Municipal **PROPOSE** les noms suivants : Jean-Charles DELANNOYE, Guy JOURDIN, Eric OLIVIER, Didier DAUSCHY et Nicolas DEGROOTE.

SIDEN-SIAN - Retrait de la commune de Maing

Considérant que par deux délibérations successives du 28 septembre 2009 et du 21 décembre 2009, le conseil municipal de MAING a émis le souhait de reprendre sa compétence et de se retirer du SIDEN-SIAN, considérant qu'en application de diverses décisions de justice, devenues définitives en l'absence de contestation par le SIDEN-SIAN, le comité syndical doit aujourd'hui délibérer sur le retrait de la commune de MAING de son périmètre, le Conseil Municipal **DECIDE D'ACCEPTER** le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

SMICTOM - Rapport 2017

En application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SMICTOM pour l'exercice 2017. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation de ce rapport.